

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre-Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absents excusés : Annette CARTIER DUBOST, Céline POMMIER pouvoir à E MARTIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

042-214201766-20240430-D202418-DE

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : mercredi 24 avril 2024

Réception par le préfet : 02/05/2024

Secrétaire de séance : Martine MERIGOT

N°2024-18 OBJET : SIGNATURE d'UN CONTRAT CUI avec le DEPARTEMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE

➤ **Le Maire rappelle à l'assemblée** le dispositif d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il expose la nécessité d'embaucher une personne supplémentaire pour le service technique afin de compléter les temps partiels de deux agents.

➤ **Monsieur Le Maire propose à l'assemblée** :

Le recrutement d'un contrat CUI pour une quotité horaire de **26 heures** exerçant les fonctions d'Adjoint Technique à compter du 2 avril 2024 jusqu'au 1er octobre 2024.

Il effectuera l'entretien des abords et espaces verts de la commune ainsi que divers travaux et petite manutention sur les bâtiments, équipements publics et la voirie.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide** :

- d'adopter la proposition du Maire pour la création d'un poste CUI de 26 H au service technique,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié sur le site internet de la commune le lendemain

Pour copie conforme : en Mairie le 2 mai 2024

Eric MARTIN, Maire

Martine MERIGOT, secrétaire de séance

